AFFAIRE Nº 43. - Demande de subvention à adresser au SERVICE DEPARTE-MENTAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS pour les travaux à réaliser au STADE DU CHAU-DRON (1ère Tranche).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègnes,

Sous le numéro 42, vous venez d'adopter un projet de financement de construction d'un Stade au CHAUDRON (S.I.D.R.) réalisable en trois tranches.

La première tranche s'élevant à 130 000 000 de Frs CFA serait ainsi financée :

- Subvention du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports 85 % 110 500 000 Fra

- Participation de la Commune ... 15 % 19 500 000 Fra

130 000-000 Fra

Le financement de la participation communale étant assuré au moyen :

- d'une inscription au budget primitif de 1969 de .. 4 500 000 Frs
- et d'un compount à contracter auprès de la C.C.C.E. 15 000 000 Fra

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports la subvention de 110 500 000 Frs représentant 85 % dans le coût des travaux de cette première tranche. Cette somme sera prise en compte au chapitre 903, article 10.512-12 du budget primitif de 1969.

Je mets la question aux voix.

St-Denis, le 6 janvier 1969 P/ le Pript

Adopté à l'unanimité.

Le lecretaire Jénéral jour les Affaires Conomique Inqué: Ph. Corsian.

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires l'inancieres
Ligné ch. Vergenan